



RECU EN PREFECTURE

Le 05 juillet 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20220630-D00687110-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 juin 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 23 juin 2022, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 7), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 11), Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 1), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Christine WERTHE

Étaient absents :

Mme Frédérique BAEHR, Mme Pascale BILLEREY, Mme Julie CHETTOUH, M. Laurent CROIZIER, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Christophe LIME, Mme Claude VARET

Procurations de vote :

Mme Frédérique BAEHR à M. Yannick POUJET, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Pascale BILLEREY à M. Olivier GRIMAITRE, Mme Julie CHETTOUH à Mme Juliette SORLIN, M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET, Mme Karine DENIS-LAMIT à M. Maxime PIGNARD, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT, M. Aurélien LAROPPE à M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Christophe LIME à M. Hasni ALEM, Mme Carine MICHEL à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 1 incluse), Mme Claude VARET à M. Maxime PIGNARD.

OBJET : 46. Marché public de maintenance des systèmes de sécurité incendie de catégorie A et B de la Ville de Besançon, du CCAS et de GBM - Autorisation de signature du marché public

**Marché public de maintenance des systèmes de sécurité incendie
de catégorie A et B de la Ville de Besançon, du CCAS et de GBM
Autorisation de signature du marché public**

Rapporteur : Mme Annaïck CHAUVET, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 2	15/06/2022	Favorable unanime

Résumé :

La Ville de Besançon, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et le Grand Besançon Métropole (GBM) ont l'obligation réglementaire de procéder à la maintenance préventive et corrective des installations de sécurité incendie de catégorie A et B ainsi que des dispositifs de désenfumage asservis aux alarmes.

Les marchés en cours viennent à échéance le 31 décembre 2022.

Il convient de lancer une consultation afin de conclure des nouveaux contrats de maintenance pour les 4 années à venir.

I - Contexte

La Ville de Besançon, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et le Grand Besançon Métropole (GBM) ont l'obligation réglementaire de procéder à la maintenance préventive et corrective des installations de sécurité incendie de catégorie A et B ainsi que des dispositifs de désenfumage asservis aux alarmes. L'entretien est assuré conformément à la norme NF S 61-933 du détecteur ou déclencheur manuel jusqu'au tableau de signalisation, aux alarmes et aux équipements asservis.

Les marchés en cours viennent à échéance le 31 décembre 2022. Il convient de lancer une consultation afin de conclure des nouveaux contrats de maintenance pour les 4 années à venir.

Chaque contrat comprend d'une part des prestations à prix forfaitaires estimées à 44 400 € TTC par an : maintenance préventive c'est-à-dire une maintenance exécutée à intervalles prédéterminés destinée à réduire la probabilité de défaillance. D'autre part, des prestations à prix unitaires : maintenance corrective c'est-à-dire une maintenance exécutée après une panne. La maintenance corrective fera l'objet de bons de commande.

Les opérations nécessitant des travaux plus importants sur les systèmes de sécurité incendie (remplacement complet, installation neuve....) feront l'objet de consultations spécifiques.

II - Procédure

La procédure de passation utilisée sera l'appel d'offres ouvert. Elle sera soumise aux dispositions des articles L2124-2 et R2161-3 à R2161-5 du code de la commande publique.

La forme du contrat sera un accord-cadre à bons de commande pour la partie relative à la maintenance corrective passé avec un seul opérateur économique en application des articles L2125-1 et R2162-1 à R2162-6 et R2162-13 et R2162-14 du code de la commande publique sans montant minimum mais avec un montant maximum par lot.

Pour la partie relative à la maintenance préventive, le marché prendra la forme d'un marché ordinaire.

La consultation sera lancée par le groupement de commandes permanent constitué par la convention du 21 août 2019.

Elle concerne la famille d'achats «maintenance et vérification réglementaire des appareils de protection contre l'incendie».

La Ville de Besançon sera le coordonnateur du groupement, dans ce cadre elle sera chargée de l'organisation des opérations de sélection du titulaire, chaque membre s'assurant ensuite de la bonne exécution du marché.

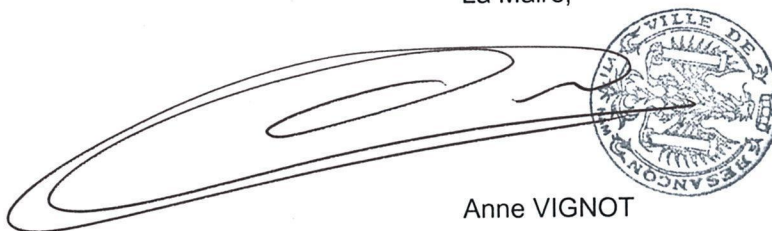
La procédure fera l'objet de 3 lots :

- Lot n° 1 : Maintenance des systèmes de sécurité incendie de marque CHUBB pour un montant maximum de 500 000 € TTC :
Estimation maintenance préventive pour 4 ans : 120 000 € TTC
Estimation maintenance corrective pour 4 ans : 114 000 € TTC
- Lot n° 2 : maintenance des systèmes de sécurité incendie de marque SIEMENS pour un montant maximum de 300 000 € TTC :
Estimation maintenance préventive pour 4 ans : 43 200 € TTC
Estimation maintenance corrective pour 4 ans : 54 000 € TTC
- Lot n° 3 : maintenance des systèmes de sécurité incendie de marque FINE SECURE pour un montant maximum de 250 000 € TTC :
Estimation maintenance préventive pour 4 ans : 14 400 € TTC
Estimation maintenance corrective pour 4 ans : 54 000 € TTC

Le marché sera conclu pour une durée de 4 ans.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'accord-cadre de maintenance des systèmes de sécurité de catégorie A et B relatif au lot n° 1 avec l'entreprise qui sera retenue par la Commission d'Appel d'Offres.

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.